

Être candidat dans l'enseignement supérieur français

 **parcoursup** 2023
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup est à la fois **un moteur de recherche et la plateforme nationale d'admission en première année de l'enseignement supérieur français**. Elle permet :

- De **trouver des informations** sur les différentes formations de l'enseignement supérieur
- De **créer son dossier** de préinscription
- De **saisir ses vœux**
- De **compléter son dossier et confirmer ses vœux**
- De **recevoir les propositions** d'admission des établissements et d'y répondre

1. **L'exhaustivité** : Parcoursup vous permet de découvrir toutes les formations supérieures reconnues par l'Etat

 **21 000 formations référencées**

A noter : quelques rares formations ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

2. **La simplicité des démarches** :

- ✓ 1 procédure **dématérialisée**, 1 **calendrier unique** et 1 **seul dossier** à constituer
- ✓ des fiches de présentation des formations **homogènes** pour **trouver rapidement les informations essentielles**, pour **connaître les chiffres clés** de la session précédente

3. **La liberté de choix** :

- ✓ Les lycéens formulent les vœux qui les intéressent **sans les classer**
- ✓ Lors de la réception des propositions d'admission, ils auront **le dernier mot**

6 engagements au service des usagers

4. La transparence pour vous mieux comprendre les attendus et estimer vos chances :

> Des fiches descriptives **plus claires et plus complètes** :

- ✓ visualiser **les critères d'analyse des candidatures** qu'utiliseront les formations du supérieur.
- ✓ consulter des **conseils des enseignants du supérieur** (parcours recommandés au lycée ou manière de faire votre candidature)
- ✓ consulter les **données sur la session précédente** : profils de candidats classés ; rythme d'envoi des propositions pour anticiper le déroulement de la phase d'admission

**Nouveauté
2023**

5. L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure, pour vous aider :

Vous n'êtes pas seuls pour faire vos choix : vous êtes accompagné, **au lycée, via la plateforme**, pour élaborer votre projet, faire des vœux, choisir votre formation. Si vous n'avez pas reçu de proposition, les recteurs proposent un accompagnement pour vous aider.

6. La prise en compte de votre profil pour favoriser l'égalité d'accès et de réussite des étudiants

- ✓ Parcoursup promeut le développement des **parcours personnalisés** à l'université pour favoriser la réussite des étudiants.
- ✓ Parcoursup prend en compte **les situations particulières** tels les candidats en situation de **handicap** ou les **sportifs de haut niveau**

L'accompagnement à l'orientation

- ❑ **1 professeur principal et 2 référents de spécialité en terminale** pour un suivi personnalisé avec l'appui du **PRIO** (= Personnel Ressource en Information et Orientation) et du **CPE** (= Conseiller Principal d'Education)
- ❑ **2 séries d'entretiens personnalisés** avec les professeurs référents de spé
- ❑ **Entretiens d'information avec la PRIO** à la demande de l'élève ou de la famille
- ❑ **Des RDV avec le Proviseur** pour des conseils (Classes prépa, écoles ...)
- ❑ Les Cafés Orientation : **témoignages d'anciens élèves actuellement étudiants**
- ❑ **Des temps forts** pour échanger avec des formations (Salons Avenir France et Agora Monde, JPO en ligne)
- ❑ La mise à disposition de **ressources documentaires** (papier et numériques)

Le calendrier 2023 en 3 étapes



La page d'accueil

20 DÉCEMBRE - 18 JANVIER

Découvrir
les formations

18 JANVIER - 9 MARS INCLUS

S'inscrire et
ajouter ses vœux

10 MARS - 6 AVRIL INCLUS

Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

1ER JUIN - 13 JUILLET

Phase d'admission
principale



Je consolide mon projet
d'orientation en participant aux
Journées Portes Ouvertes dans les
établissements

Les dates sont indiquées sur chaque fiche
de présentation des formations

Chercher une formation



Je m'inscris sur Parcoursup

Comment s'inscrire ?

S'inscrire



Je consulte le moteur de recherche
des formations et j'ajoute mes vœux

Nos conseils pour formuler et
confirmer vos vœux

Comment formuler ses vœux ?

Comment compléter son dossier
et confirmer ses vœux

Accéder à son dossier

Le moteur de recherche

Rechercher une formation

De nouvelles formations en apprentissage sont intégrées progressivement.

Rechercher une formation, un domaine d'étude, un lieu géographique... ?

Ex: BTS droit Lyon



Taux d'accès par type de bac ?

Tous



Filtres

Types d'établissement

- | | |
|--|---------|
| ☐ Publics | (12416) |
| ☐ Privés sous contrat | (3867) |
| ☐ Privés enseignement supérieur | (1048) |
| ☐ Privés hors contrat | (2505) |

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Université Grenoble Alpes
(Saint-Martin-d'Hères - 38)

Licence - Géographie et aménagement

PLACES DISPONIBLES : 192 TAUX D'ACCÈS : 99 % ?



Comment chercher ?

Rechercher une formation, un domaine d'étude, un lieu géographique... ?

Ex: BTS droit Lyon

Recherche
par mots clés

1

Types de formation

- | | |
|--|---------|
| ☐ BTS - BTSa - BTSM | (11012) |
| ☐ C.M.I - Cours Master en
Ingénierie | (72) |
| ☐ CPGE | (938) |
| ☐ DCG | (133) |
| ☐ DEUST | (108) |
| ☐ Diplômes d'université ou
d'établissement | (43) |
| ☐ Etudes de santé | (1670) |
| ☐ Formation aux métiers du
sport | (212) |
| ☐ Formations
professionnelles | (210) |
| ☐ Formations
d'architecture, du | (122) |

Filtrer par type d'établissement ou de formation

2



Recherche par
zone
géographique

3

Conseil : trier par taux d'accès et type de bac

Domaine d'étude, un lieu géographique... ?

Taux d'accès par type de bac ?

Général

Information consultable dans cette zone géographique.

Trier par Taux d'accès (du plus grand au plus petit) ▼

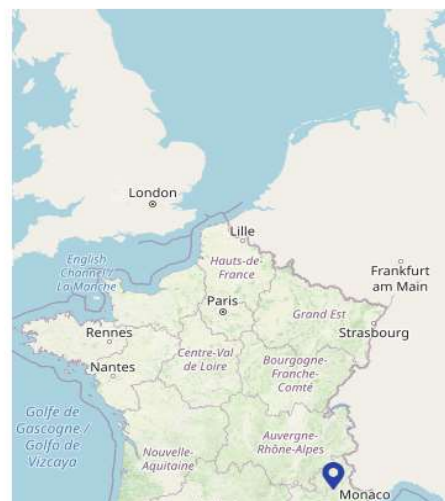
Public

I.U.T. d'Aix-Marseille - Site de
Digne (Digne-les-Bains - 04)

**BUT - Gestion administrative et commerciale
des organisations**

PLACES DISPONIBLES : 60 TAUX D'ACCÈS : 59 % ?

Voir la formation



Ce qu'affiche la formation dans la liste qui apparaît

The image shows a screenshot of a formation card on the Parcoursup platform. The card is enclosed in a red rectangular border. Annotations include: a green arrow pointing to the 'Public' label; a green arrow pointing to the 'PLACES DISPONIBLES : 192' label; a green arrow pointing to the 'TAUX D'ACCÈS : 99 %' label and its associated help icon; a red arrow pointing to the 'Voir la formation' button; and a green arrow pointing to the 'Formations similaires' section and its expandable '+' icon.

Public

Université Grenoble Alpes
(Saint-Martin-d'Hères - 38)

Licence - Géographie et aménagement

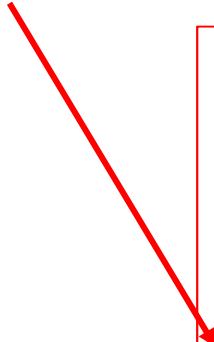
PLACES DISPONIBLES : 192 TAUX D'ACCÈS : 99 % ⓘ

Voir la formation

Formations similaires +

Ce qu'affiche la formation dans la liste qui apparaît

Et pour les formations sélectives



Public

I.U.T d'Evreux (27)
BUT - Gestion des entreprises et des administrations

 Des épreuves de sélection sont mises en place pour candidater à cette formation

PLACES DISPONIBLES : 84 TAUX D'ACCÈS : 60 % ?

Voir la formation

Formations similaires +

PUBLIC

Groupe INSA

Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac Général

FORMATION SÉLECTIVE

 **INSA Lyon (Villeurbanne - 69)**

Autres formations accessibles :

INSA Lyon (Villeurbanne - 69) - Formatio ▼



Découvrir la
formation et ses
caractéristiques



Comprendre les
critères d'analyse
des candidatures



Consulter les
modalités de
candidatures



Accéder aux
chiffres clés de la
formation



Connaître les
débouchés
professionnels



Contacter et
échanger avec
l'établissement

Présentation de la formation

Certification

« Voir la formation » : la fiche détaillée

Pour chaque formation, une fiche de présentation organisée en **6 rubriques clés** :

- **La formation et ses caractéristiques** = le **statut de l'établissement**, les **contenus** et l'organisation des enseignements, les dispositifs pédagogiques, les **frais de scolarité**, les dates des journées portes ouvertes...
- **Les critères d'analyse des candidatures** = **critères de sélection** définis par les formations avec leur degré d'importance (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) **les attendus** pour postuler + **des conseils** pour formuler sa candidature
- **Les modalités de candidature** = dans le cas où il y a des épreuves à passer ou des éléments complémentaires à fournir (descriptif, calendrier, frais éventuels associés)
- **Les chiffres clés de la formation** : ils déclinent les résultats de l'admission en 2022 pour vous permettre de mieux anticiper la procédure et les résultats de la phase d'admission.
- **Connaitre les débouchés professionnels** : possibilités de poursuite d'études
- **Contacter et échanger avec l'établissement** : contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap

Des formations « sélectives » ou « non sélectives »

- ❑ **Des formations « SÉLECTIVES »** : les CPGE (classes prépa), BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, les formation en apprentissage ...

- ❑ **Des formations « NON SÉLECTIVES »** : toutes les licences dont les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les Parcours d'Accès Spécifiques Santé (PASS)

Comment les formations examinent les candidatures ?

□ Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...) :

L'admission se fait **sur dossier** et, dans certains cas, en ayant recours, à **des épreuves écrites et/ou orales** dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

□ Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS) :

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

Les formations « en apprentissage » = « en alternance »

7500 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en **BTS, BUT, DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) en DEUST, en Formation professionnelle et en DE (Diplôme d'Etat) d'Educateurs spécialisés.**

Être étudiant apprenti c'est :

- Être étudiant et surtout **salarié**
- **Alterner** formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
- **Un plus pour trouver du travail** en fin de formation et vous insérer durablement

L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur

Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur

2

18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 9 mars 2023 : dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 6 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chacun de mes vœux.



FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos** **tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

Je m'inscris pour formuler mes vœux

20 DÉCEMBRE - 18 JANVIER
Découvrir
les formations

18 JANVIER - 9 MARS INCLUS
S'inscrire et
ajouter ses vœux

10 MARS - 6 AVRIL INCLUS
Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

1ER JUIN - 13 JUILLET
Phase d'admission
principale



Je consolide mon projet
d'orientation en participant aux
Journées Portes Ouvertes dans les
établissements

Les dates sont indiquées sur chaque fiche
de présentation des formations

[Chercher une formation](#)



Je m'inscris sur Parcoursup

Comment s'inscrire ?

[S'inscrire](#)



Je consulte le moteur de recherche
des formations et j'ajoute mes vœux

[Nos conseils pour formuler et
confirmer vos vœux](#)

Comment formuler ses vœux ?

Comment compléter son dossier
et confirmer ses vœux

[Accéder à son dossier](#)

S'inscrire sur Parcoursup

1. Une adresse mail valide et consultée régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme

2. L'INE (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel)

À noter pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier.

Vous aurez à remplir des informations concernant **votre état-civil et votre scolarité.**

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner **votre email et numéro de portable** dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

**Entre le 18 janvier et le 9 mars 2023 inclus :
formuler ses vœux = choisir une formation**

- **Jusqu'à 10 vœux** + 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire des **sous-vœux*** pour certaines formations
- des vœux **non classés** : aucune contrainte de hiérarchisation pour éviter toute autocensure
- **la date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne
- Possibilité de changer d'avis (ajouter/supprimer des vœux) **jusqu'au 9 mars inclus**

les vœux « multiples »
= vœux avec « sous- vœux »

- Un vœu multiple est **un regroupement de plusieurs formations similaires**

Exemple : le vœu multiple **BTS « Commerce International »** qui regroupe toutes les formations de BTS « CI » à l'échelle nationale

- Un vœu « multiple » **compte pour 1 vœu** parmi les 10 vœux possibles

- **Les sous-vœux sont les différents établissements proposant cette formation.**

Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer

Combien de « sous-vœux » possibles ?

2 cas

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > **Les BTS et les BUT** regroupés par spécialité
- > **Les DN MADE** (Diplôme National des Métiers d'Art et de Design) regroupés par mention
- > **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)
- > **Les classes prépas (CPGE)** regroupées par voie
- **Les EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'État
- > **Les DNA** (diplôme national d'art) regroupés par mention

Toutes ces formations sont regroupées à l'échelle nationale.

Combien de « sous-vœux » possibles ?

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

> **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale.

Attention : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

➤ **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

➤ **Le réseau des Instituts d'Etudes Politiques de province (Réseau ScPo)** = concours commun

> Le concours commun des **écoles nationales vétérinaires**

Sous-vœux : même si leur nombre est illimité,
ne choisir QUE les établissements qui vous intéressent vraiment

Exemples de vœux multiples

★ Vous demandez un **BUT «Gestion des Entreprises et des Administrations »** dans **7 IUT différents**

→ ces demandes comptent pour **1 vœu** (le BUT) et **7 sous-vœux** (les 7 IUT) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés

★ Vous demandez une **CPGE « MPSI »** dans **5 lycées différents**

→ ces demandes comptent pour **1 vœu** (la CPGE MPSI) et **5 sous-vœux** (les 5 lycées) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés

★ Vous vous inscrivez au **concours commun SESAME** (écoles de commerce) ou **INSA** (écoles d'ingénieur)

→ Le concours compte pour **1 vœu** / Les écoles choisies = **les sous-vœux** > nombre illimité

Les vœux « simples »

- ☐ Les licences y compris les Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)
- ☐ Les écoles d'architecture
- ☐ Certaines écoles de commerce ou d'ingénieur non regroupées en concours commun
- ☐ Certaines écoles d'art appliqué ex : L'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
- ☐ Certaines écoles spécialisées

Pour ces vœux, pas de sous-vœux possible

Exemple : faire 1 vœu en **licence de gestion** à l'Université de Rouen et à l'Université de Lille = 2 vœux à décompter sur les 10

1 exception : le **PASS Ile de France** qui compte pour 1 vœu = lorsqu'on postule en licence PASS dans plusieurs universités d'Ile de France, ce sont des sous-vœux et leur nombre est illimité.

Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

A noter : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Rassurez-vous !

dans votre dossier Parcoursup, **un compteur de vœux** permet de suivre les vœux et sous-vœux formulés.
Aucun risque de se tromper !

Entre le 18 janvier et le 9 mars 2023 inclus :
formuler ses vœux : CONSEILS

1. Enregistrez vos vœux **au fur et mesure avant le 9 mars**
2. **diversifiez** vos vœux*
3. évitez impérativement de n'en formuler **qu'un seul**
4. Faites **au moins 1 vœux non sélectif** (de secours) > en licence
5. Ne pas s'autocensurer

* Par exemple si vous vous voulez faire de **l'informatique**, vous pouvez faire des vœux :

- en BTS
- en BUT
- en licence, en double licence
- en école d'ingénieur

En 2022, les candidats ont confirmé **12 vœux en moyenne**

Date limite pour formuler vos vœux
> Jeudi 9 mars 2023
(23h59 heure de Paris)

Février

Mars

Avril

Mai

**Jusqu'au 6 avril 2023 inclus :
Finaliser son dossier et confirmer ses vœux**

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier :

1. projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
2. rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
3. pièces complémentaires demandées par certaines formations
4. rubrique « préférence et autres projets »

> Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus :
Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Le « projet de formation motivé » = la lettre de motivation

- ☐ 1 projet de formation motivé pour chaque vœu.
- ☐ 1500 caractères maximum.
- ☐ Exprimez votre connaissance, vos compréhension de la formation demandée et votre intérêt pour celle-ci. Pourquoi candidatez-vous à cette formation/cet établissement en particulier ? Parlez de vos savoir-être, savoir-faire et compétences en rapport avec ce qu'attend la formation.
- ☐ Utiliser vos propres mots, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.
- ☐ Bien lire les conseils de la formation et voir sous les yeux ses « attendus » (rubrique **Comprendre les critères d'analyse des candidatures**)
- ☐ Une aide à la rédaction est proposée dès que vous enregistrez votre vœux,



Certaines formations accordent davantage d'espace pour expliciter sa motivation (les IFSI) ou peuvent demander d'autres écrits (Sciences Po Paris) ou encore d'autres éléments Ex : 1 portfolio (études artistiques)

**Jusqu'au 6 avril 2023 inclus :
Finaliser son dossier et confirmer ses vœux**

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

- ☐ **Rubrique facultative** où le candidat renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives, langues parlées en plus de celles étudiées, voyages, hobby ...)
- ☐ Un espace pour faire connaître ses engagements : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

**Jusqu'au 6 avril 2023 inclus :
Finaliser son dossier et confirmer ses vœux**

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Questionnaires en ligne sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)

- Accessibles (à partir du 18 janvier 2023) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : pas de transmission aux universités.

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup.

**Jusqu'au 6 avril 2023 inclus :
Finaliser son dossier et confirmer ses vœux**

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- ☐ ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1er juillet 2023,
- ☐ s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > Durée la césure : **d'un semestre à une année universitaire**
- > Demande de césure à **signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > L'établissement prend connaissance de la demande de césure **après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > A l'issue de la césure, l'étudiant pourra **réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
- > **Année de terminale** : bulletins scolaires du 1er semestre, notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité

Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser : ces éléments sont **remontés par votre lycée automatiquement** et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, un signalement doit être fait au chef d'établissement

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :

- **les notes de l'élève** : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - **les appréciations** du professeur principal sur des compétences transversales
 - **l'avis du chef d'établissement** sur la capacité à réussir, **pour chaque vœu**
-
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 1er juin 2023**

**Date limite pour compléter votre
dossier et confirmer vos vœux**

> Jeudi 6 avril 2023

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin

Ce sont les formations qui évaluent les candidatures

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche.

Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.

Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission aux candidats via Parcoursup **à partir du 1^{er} juin 2023.**

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 1^{er} juin 2023. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.**

3

1^{er} Juin 2023 > 13 Juillet 2023 Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 1^{er} JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.
Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

JEUDI 15 JUIN

La **phase d'admission complémentaire** est ouverte.
Jusqu'au 12 septembre, je peux formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore des places disponibles.



MARDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



À PARTIR DU 1^{er} JUIN

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

JEUDI 13 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.



1^{er} juin au 13 juillet 2023

La phase d'admission principale : choisir

- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, **repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car il faudra faire un choix.**
- > Les candidats reçoivent les réponses des formations **le 1^{er} juin 2023**
- > Ils reçoivent les propositions d'admission **au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent **obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée**. En l'absence de réponse, la proposition est retirée

Délais de réponse à une proposition (à titre indicatif) : de J+5 à J+1

- > Parcoursup permet de **conserver les vœux en attente** : les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

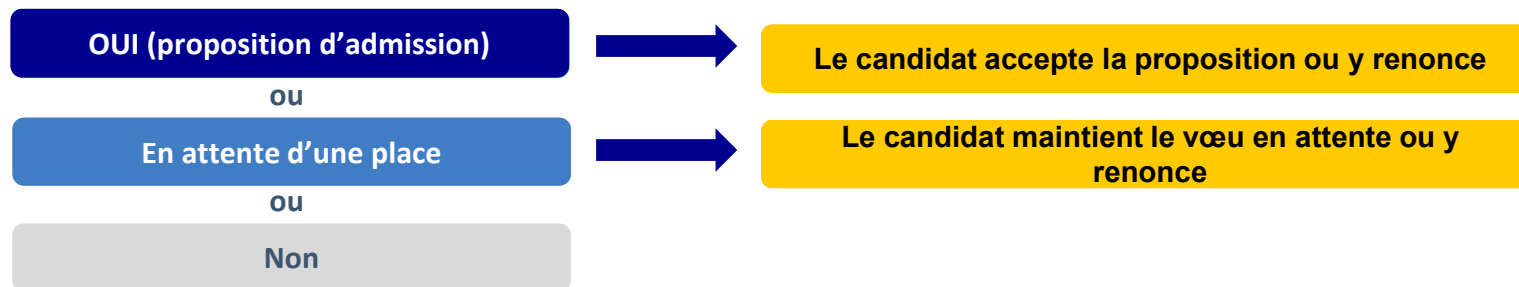
- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 1^{er} juin 2023)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

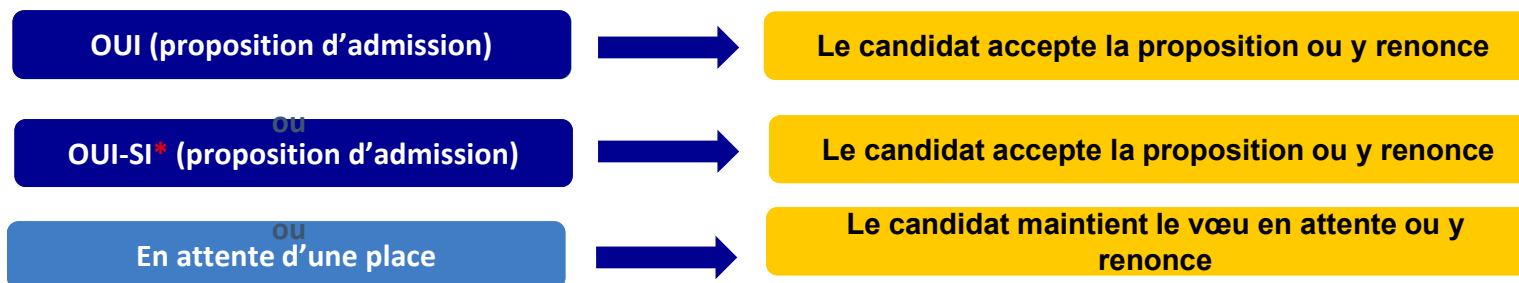


Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**

- **Il ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois.** En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente

Mais il peut conserver le(s) vœu(x) en attente

- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 13 juillet 2023 en fonction des places libérées par d'autres candidats

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 1^{er} juin 2023, il peut **demandeur un conseil** ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée pour envisager d'autres choix de formation et **préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin 2023.**

académie
Montpellier



L'Exemple de Charlotte élève de terminale

Vœux

CPGE « MPSI »

BTS « Assistant
technique d'ingénieur »

DUT « mesures physiques »

DUT « Réseaux et télécoms »

Licence « Physique » à l'Université de Montpellier - Montpellier

Licence de « Physique » à l'Université de Besançon - Besançon

Licence « Sciences de la terre » à l'Université de Montpellier - Montpellier

Concours GEIPI Polytech

Sous-vœux

Lycée Arago (avec internat) - Perpignan

Lycée Daudet (avec et sans internat) - Nîmes

Lycée Dumas - Alès

Lycée du Rempart - Marseille

Lycée privé Saint Paul - Besançon

IUT de Montpellier - Montpellier

IUT de Béziers - Béziers

➔ Charlotte a fait 8 vœux et 7 sous-vœux

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission :

- > **Dès le 1er juin 2023** : les lycéens peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire
- > **Du 15 juin au 12 septembre 2023** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles
- > **A partir du 1er juillet 2023** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent **solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

5 conseils pour aborder sereinement la procédure

1. Prenez connaissance du calendrier 2023, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutoriels pour **vous familiariser avec la procédure**
2. **N'attendez pas la dernière minute** pour préparer votre projet d'orientation : explorez le moteur de recherche des formations, consultez les fiches des formations qui vous intéressent
3. **Ne restez pas seul avec vos questions** : échangez au sein de votre lycée et profitez des opportunités de rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur : salons d'orientation, Lives Parcoursup, journées portes ouvertes
4. **Anticipez le déroulement de la phase d'admission**, en vous aidant des conseils des enseignants du supérieur et des chiffres clés renseignés dans les fiches des formations
5. **Faites les vœux pour les formations qui vous intéressent**, ne vous autocensurez pas, pensez à diversifier vos vœux et évitez de ne formuler qu'un seul vœu

Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- > **La messagerie « contact »** depuis le dossier candidat (il faut être connecté à son dossier)
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité** de Parcoursup et recevoir des conseils (Parcoursup_info sur Twitter et Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)

Et aussi sur la plateforme :

- > Le FAQ = questions les plus fréquemment posées
- > Les tutoriels en vidéo
- > Les Live Parcoursup

**Simulation:
Réponses lors de la phase
d'admission**

Jeudi 1er juin : début de la phase principale d'admission

CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse

Oui - En attente d'une place

CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux

Oui - En attente d'une place

Réseau des IEP - Sciences Po, Toulouse

Non

CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse

Oui - En attente d'une place

CPGE ENS D1, lycée G. Eiffel, Bordeaux

Oui

Réseau des IEP - Sciences Po, Aix en Provence

Non

BUT Carrières juridiques, Narbonne

Oui - En attente d'une place

BUT Carrières juridiques, Rodez

Oui

Licence Droit, Toulouse

Oui - En attente d'une place

Le candidat
reçoit une
réponse pour
chaque vœu

Pour chaque proposition d'admission,
le candidat doit indiquer s'il accepte
ou s'il refuse cette proposition

Jeudi 1er juin : début de la phase principale d'admission

CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse	Oui - En attente d'une place	
CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux	Oui - En attente d'une place	
Réseau des IEP - Sciences Po, Toulouse	Non	
CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse	Oui - En attente d'une place	
CPGE ENS D1, lycée G. Eiffel, Bordeaux	Oui	J'accepte
Réseau des IEP - Sciences Po, Aix en Provence	Non	
BUT Carrières juridiques, Narbonne	Oui - En attente d'une place	
BUT Carrières juridiques, Rodez	Oui	Je refuse
Licence Droit, Toulouse	Oui - En attente d'une place	

Jeudi 1^{er} juin : début de la phase principale d'admission

CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse

Oui - En attente d'une place

CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux

Oui - En attente d'une place

Réseau des IEP - Sciences Po, Toulouse

Non

CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse

Oui - En attente d'une place

CPGE ENS D1, lycée G. Eiffel, Bordeaux

Oui

Réseau des IEP - Sciences Po, Aix en Provence

Non

BUT Carrières juridiques, Narbonne

Oui - En attente d'une place

BUT Carrières juridiques, Rodez

Oui

Licence Droit, Toulouse

Oui - En attente d'une place

Si le candidat a
plusieurs
propositions
d'admission, il ne
peut en conserver
qu'une

J'accepte

Je refuse

Jeudi 1er juin : début de la phase principale d'admission

CPGE ENS D1, lycée G. Eiffel, Bordeaux

Oui

Pour les vœux en attente, le candidat est informé de sa position sur la liste d'attente

CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse

Oui - En attente d'une place

n° 436

CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux

Oui - En attente d'une place

n° 897

CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse

Oui - En attente d'une place

n° 241

BUT Carrières juridiques, Narbonne

Oui - En attente d'une place

n° 56

Licence Droit, Toulouse

Oui - En attente d'une place

n° 325

Jeudi 1^{er} juin : début de la phase principale d'admission

CPGE ENS D1, lycée G. Eiffel, Bordeaux

Oui

Il doit indiquer s'il maintient, ou s'il renonce

CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse

Oui - En attente n° 436

Je maintiens

CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux

Oui - En attente n° 897

Je maintiens

CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse

Oui - En attente n° 241

Je maintiens

BUT Carrières juridiques, Narbonne

Oui - En attente n° 56

Je renonce

Licence Droit, Toulouse

Oui - En attente n° 325

Je renonce

Propositions d'admission au fur et à mesure de la procédure

Lundi 5 juin

Des propositions d'admission peuvent arriver chaque jour.
Il faut répondre à chaque proposition, en respectant le délai. La date limite est indiquée en face de la proposition d'admission.

CPGE ENS D1, lycée G. Eiffel, Bordeaux	Oui	Nouvelle proposition Date limite de réponse 6 juin
CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse	Oui	
CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux	Oui - En attente n° 525	
CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse	Oui - En attente n° 221	

Pour toute proposition arrivée entre le 1 et le 5 juin, la date limite de réponse est le 6 juin

Propositions d'admission au fur et à mesure de la procédure

A chaque fois que le candidat a plusieurs propositions d'admissions, il ne doit en conserver qu'une. Il peut ainsi refuser une proposition qu'il avait accepté quelques jours auparavant.

CPGE ENS D1, lycée G. Eiffel, Bordeaux	Oui	Je refuse
CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse	Oui	J'accepte
CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux	Oui - En attente	n° 525
CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse	Oui - En attente	n° 221

Propositions d'admission au fur et à mesure de la procédure

Mercredi 7 juin

Des propositions d'admission peuvent arriver chaque jour.
Il faut répondre à chaque proposition, en respectant le délai. La date limite est indiquée en face de la proposition d'admission.

CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse	Oui	Nouvelle proposition Date limite de réponse 8 juin
CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux	Oui	
CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse	Oui - En attente n° 178	

Pour une proposition arrivée entre le 6 juin et le 13 juillet, le délai est de deux jours (J+1)

Propositions d'admission au fur et à mesure de la procédure

A tout moment de la procédure le candidat peut renoncer à un vœu en attente

CPGE ECG – maths + HGG, lycée P. de Fermat, Toulouse

Oui

Je refuse

CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux

Oui

J'accepte

CPGE ENS D1, lycée Ozenne, Toulouse

Oui - En attente n° 178

Je renonce

Inscription administrative

Lorsque le candidat n'a plus qu'un seul vœu, et que celui-ci est accepté, cette proposition d'admission est considérée comme définitive.

CPGE ECG – maths + HGG, lycée Montaigne, Bordeaux

Oui

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le candidat procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait directement auprès de l'établissement choisi et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- Respecter la date limite indiquée.

Fin